



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION DU COTENTIN

Délibération n° DEL2023_117

OBJET : Mobilités : prolongation de l'expérimentation covoiturage courte distance

Exposé

En tant qu'autorité organisatrice de la mobilité, la Communauté d'Agglomération du Cotentin a un rôle important de promotion et de développement de solutions alternatives à la voiture individuelle sur son territoire.

C'est dans ce but qu'une réflexion est menée autour d'une stratégie globale de la voiture partagée. Après le lancement d'une première expérimentation d'autostop organisé dans La Hague, un service de covoiturage courte distance du quotidien a été lancé sur l'ensemble du Cotentin le 1^{er} janvier 2023, pour une expérimentation d'un an. Ce service consiste en une application mobile dynamique de mise en relation des conducteurs et passagers (Klaxit), couplée à un dispositif de financement partiel des trajets covoiturés de la part de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, au titre de sa compétence mobilité. Visant particulièrement les trajets domicile-travail, le service repose aussi sur une importante démarche de mobilisation des employeurs du territoire.

Les objectifs du service expérimenté sont d'inciter le développement de la pratique du covoiturage régulier et courte distance, et d'amorcer une dynamique de changement de comportement. En sus de la visée écologique et économique poursuivie, c'est aussi une offre de mobilité supplémentaire proposée aux habitants sur l'ensemble du territoire, venue compléter le bouquet de services Cap Cotentin.

Après huit mois de fonctionnement vient à se poser la question de la suite à donner à cette expérimentation, dont le terme est le 31 décembre 2023.

Actuellement, les premiers résultats font état de :

- 2125 inscrits sur l'application
- 733 inscrits ayant covoituré au moins une fois (soit 1/3 des inscrits)
- 6284 trajets réalisés (18 000 kilos de CO2 évités), soit une moyenne d'environ 800 trajets mensuels, contre 100 en moyenne avant le 01/01/23
- Forte couverture territoriale des trajets proposés par les inscrits
- 11 employeurs entrés dans la démarche (dont référencement dans l'application)
- 25% de l'enveloppe allouée au financement partiel des trajets covoiturés consommée

Ce premier bilan est positif et encourageant, car s'observe une hausse notable du nombre de trajets covoiturés depuis le lancement de l'expérimentation en janvier 2023, ce comparativement à la situation précédente, sans offre publique de covoiturage. De plus, le service a permis de constituer un véritable maillage d'offre complémentaire aux lignes Cap Cotentin pour des besoins de déplacements ne pouvant pas être assurés par d'autres modes ; il est approprié sur l'ensemble du territoire, comme en témoigne la cartographie des trajets proposés par les inscrits sur l'application.

Toutefois, ce premier bilan ne permet pas d'avoir assez de recul et un retour d'expérience suffisamment long et consistant pour pouvoir acter de la pérennisation du service ou de son arrêt.

Ainsi, il est proposé de prolonger l'expérimentation d'un an, durant l'année 2024, dans les conditions actuelles. Plusieurs éléments justifient cela :

- Le bon démarrage observé durant le premier trimestre 2023, lors duquel les indicateurs ont fortement progressé, tend à ralentir, alors même que le potentiel d'un développement plus intense de la pratique du covoiturage sur le territoire est très important. D'autres canaux et moyens restent à exploiter ; ceux-ci seront testés à partir de l'automne 2023.

- La pratique du covoiturage relève d'une véritable démarche de changement de comportement, se faisant sur le temps long et nécessitant d'importantes actions d'accompagnement.

- Le contexte du rapprochement de Klaxit, l'opérateur actuel sur le territoire, et de BlaBlaCar Daily, qui prendra effet au 1^{er} janvier 2024, est une opportunité d'accélération du déploiement du service et de la pratique de covoiturage. La solution Klaxit et l'accompagnement des collectivités partenaires resteront identiques, mais l'application mobile basculera sous la marque BlaBlaCar Daily et intégrera tous les inscrits de cette entité. La combinaison du volume conséquent d'utilisateurs qui rejoindront de fait le service et de la notoriété de la marque BlaBlaCar Daily sera propice à un accroissement de l'attractivité du service.

- Des employeurs importants du territoire (+ de 300 salariés) ont démontré un fort engagement dans la démarche covoiturage. Leur investissement dans la communication et la sensibilisation auprès de leurs salariés a été et est essentiel pour le bon développement du service. Un certain nombre d'actions vont encore être déployées chez différents employeurs à la rentrée de septembre. Il paraît alors important, pour l'Agglomération, de pouvoir en analyser les effets et, pour les employeurs, de valoriser une solution de mobilité durable pour un an au minimum et cela afin d'éviter un effet décevant pour les salariés.

Ces quatre facteurs corroborent la nécessité de laisser à l'expérimentation actuelle le temps supplémentaire qui permettra au service de se déployer davantage et d'apprécier les modalités avec lesquelles il fonctionne le mieux.

À l'instar de l'expérimentation menée depuis le 1^{er} janvier 2023, il est proposé de contractualiser, via l'UGAP, et de conventionner avec l'opérateur de covoiturage Klaxit, devenant BlaBlaCar Daily, pour l'année 2024 :

- Dans le cadre de la contractualisation, l'opérateur déploie une application de mise en relation dynamique de l'offre et de la demande, en ciblant en priorité les trajets domicile-travail.

- Dans le cadre du conventionnement, cette solution technique s'accompagne de la rémunération partielle des trajets covoiturés par l'Agglomération du Cotentin, dont l'opérateur assure la distribution (coûts variables, enveloppe budgétaire consommée au réel). Par cette convention, détaillant les modalités de versement des incitations financières, l'opérateur s'engage à signaler l'ensemble des trajets réalisés via son service au Registre de preuve de covoiturage et à reverser la totalité des incitations allouées par la Communauté d'Agglomération du Cotentin aux covoitureurs intéressés.

Durant la période de l'expérimentation, le conducteur perçoit au global, pour chaque trajet et chaque passager transporté : 2€ entre 2 et 20 km, puis 0,10€ supplémentaire par km jusqu'à 40 km, soit un plafond de 4€ par trajet et par passager. La Communauté d'Agglomération du Cotentin le rémunère à hauteur de la différence avec le prix du trajet payé par le passager, fixé à 0,50€, soit 1€ l'aller-retour, prix d'un titre unitaire Cap Cotentin. Pour les passagers justifiant d'un abonnement annuel Cap Cotentin, les trajets covoiturés sont compris dans le prix de l'abonnement.

Chaque passager bénéficie d'une offre commerciale à compter de son inscription sur l'application de l'opérateur : les 20 premiers trajets sont offerts par la Communauté d'Agglomération du Cotentin.

Délibération

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L.1321-2, L.1321-3, et L.5216-5,

Vu la loi n° 2015-991 du 7 août 2015 portant nouvelle organisation territoriale de la République dite « NOTRe »,

Vu l'arrêté préfectoral en date du 4 novembre 2016 créant la Communauté d'Agglomération du Cotentin à compter du 1^{er} janvier 2017,

Vu l'article L3132-1 du Code des Transports portant sur le covoiturage,

Vu l'article 35 de la Loi d'Orientation des Mobilités (LOM) du 24 décembre 2019 et ses décrets d'application relatifs à la pratique du covoiturage, notamment le décret 2020-678 du 5 juin 2020 relatif à la nature des frais de covoiturage et aux conditions de reversement d'une allocation par les AOM, et le décret n° 2020-679 du 5 juin 2020 portant définition du seuil de distance applicable aux très courts trajets de covoiturage,

Vu la délibération n° DEL2022_118 du 27 septembre 2022 portant sur la mise en œuvre d'une expérimentation de covoiturage courte distance et mise en place d'un dispositif de financement des trajets par la Communauté d'Agglomération du Cotentin,

Le conseil communautaire a délibéré (Pour : 173 - Contre : 0 - Abstentions : 10) pour :

- **Autoriser** la prolongation de l'expérimentation covoiturage selon les mêmes modalités qu'actuellement pour une durée d'un an, soit jusqu'au 31 décembre 2024,
- **Autoriser** le Président ou son délégataire à signer toute pièce nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

- **Dire** que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours auprès du tribunal administratif de Caen (par voie postale au 3 rue Arthur Leduc 14000 Caen ou par voie dématérialisée via l'application « Télérecours citoyens » sur le site www.telerecours.fr) dans un délai de deux mois à compter de sa transmission au représentant de l'Etat et de l'accomplissement des formalités de publicité requises.

LE PRESIDENT,

LE SECRETAIRE DE SEANCE,

David MARGUERITTE

Hubert LEMONNIER

28 SEPTEMBRE 2023

Date d'envoi de la convocation : le 15/09/2023

Nombre de membres : 192

Nombre de présents : 169

Nombre de votants : 183

A l'ouverture de la séance

Secrétaire de séance : Hubert LEMONNIER

L'an deux mille vingt trois, le jeudi 28 septembre, le Conseil de la Communauté d'Agglomération du Cotentin, dûment convoqué, s'est réuni au complexe sportif Marcel Lechanoine à Valognes à 18h00 sous la présidence de David MARGUERITTE,

Etaient présents :

AMBROIS Anne (A partir de 19h03), AMIOT Guy, AMIOT Sylvie, ANNE Philippe, ANTOINE Joanna, ARRIVÉ Benoît, ASSELINE Etienne, ASSELINE Yves, BARBÉ Stéphane, BAUDRY Jean-Marc, BELLIOU DELACOUR Nicole, BERHAULT Bernard, BERTEAUX Jean-Pierre, BIHEL Catherine, BLESTEL Gérard, BOUSSELMAME Nouredine, BRANTHOMME Nicole, BRANTONNE Pascal, BRIENS Eric, BRISSET Franck, BROQUAIRE Guy, LETOUZE Thierry suppléant de BUHOT Sophie, BURNOUF Elisabeth (Jusqu'à 19h30), CAPELLE Jacques, CASTELEIN Christèle, CATHERINE Arnaud, CAUVIN Jean-Louis, COLLAS Hubert, COQUELIN Jacques, COUPÉ Stéphanie, CRESPIEN Francis, CROIZER Alain, D'AIGREMONT Jean-Marie, DENIS Daniel, DESTRES Henri, DIGARD Antoine, DOREY Jean-Marie, DOUCET Gilbert, DUBOIS Ghislain, DUBOST Nathalie, DUCHEMIN Maurice, DUCOURET Chantal, DUVAL Karine, FAGNEN Sébastien, FAUDEMERE Christian, FONTAINE Hervé, FRANCOIS Yves, FRANCOISE Bruno, GANCEL Daniel, GASNIER Philippe, GENTILE Catherine, GERVAISE Thierry, MESNIL Thérèse suppléante de GILLES Geneviève, GIOT Gilbert, GODAN Dominique, GOURDIN Sédrick, GROULT André, GRUNEWALD Martine, GUILBERT Joël, GUILLEMETTE Nathalie, HAMON Myriam, HAMON-BARBÉ Françoise, HARDY René, HAYÉ Laurent, HEBERT Dominique, HEBERT Karine, HELAOUET Georges, HERY Sophie, HOULLEGATTE Valérie, HULIN Bertrand, HURLOT Juliette, JEANNE Dominique, JOUAUX Joël, JOZEAU-MARIGNE Muriel, LAFOSSE Michel, LAINÉ Sylvie, LAMORT Philippe, LAMOTTE Jean-François, LANGLOIS Hubert, LE BLOND Auguste, LE CLECH Philippe, LE DANOIS Francis, LE GUILLOU Alexandrina, LE PETIT Philippe, LE POITTEVIN Lydie, LEBRETON Robert, LECHATREUX Jean-René, LECHEVALIER Isabelle, LECOQ Jacques, LECOURT Marc, LEFAIX-VERON Odile, LEFAUCONNIER François, LEFAUCONNIER Jean, LEFER Denis, LEFEVRE Hubert, LEGOUET David, LEGOUPIL Jean-Claude, LEJAMTEL Ralph, LEJEUNE Pierre-François, LELONG Gilles, LELOUEY Dominique, LEMENUEL Dominique, LEMOIGNE Jean-Paul, LEMONNIER Hubert, LEMONNIER Thierry, LEONARD Christine, LEPETIT Gilbert, LEPLEY Bruno, LEPOITTEVIN Gilbert, LEPOITTEVIN Sonia, LEQUERTIER Colette, LEQUILBEC Frédéric, LERENDU Patrick, LEROUSSIGNOL Françoise, LEROUX Patrice, LETERRIER Richard, DURUEL Christophe suppléant de LEVAVASSEUR Jocelyne, MABIRE Caroline, MABIRE Edouard, MADELEINE Anne, MAGHE Jean-Michel, MAHIER Manuela, MARGUERIE Jacques, MARGUERITTE Camille, MARGUERITTE David, MARIE Jacky, MARTIN Patrice, MARTIN Serge, MARTIN-MORVAN Véronique, TINCELIN Christiane

suppléante de MAUGER Michel, MAUQUEST Jean-Pierre, MIGNOT Henri, MORIN Daniel, MOUCHEL Evelyne, MOUCHEL Marie, OLIVIER Stéphane, PARENT Gérard, PECORARO Yvonne, PELLERIN Jean-Luc, PERRIER Didier, PERROTTE Thomas, PIC Anna, PIQUOT Jean-Louis, PLAINEAU Nadège, POIGNANT Jean-Pierre, POISSON Nicolas, PROVAUX Loïc, RENARD Jean-Marie, ROCQUES Jean-Marie, RODRIGUEZ Fabrice, RONSIN Chantal, ROUELLÉ Maurice, ROUSSEAU François, SAGET Eddy, SANSON Odile, SCHMITT Gilles, SIMON François, SIMONIN Philippe, SOINARD Philippe, SOURISSE Claudine, TAVARD Agnès, THOMINET Odile, TOLLEMER Jean-Pierre, VANSTEELANT Gérard, VARENNE Valérie (A partir de 20h00), VASSAL Emmanuel, VASSELIN Jean-Paul, VIGER Jacques, VIVIER Sylvain.

Ont donné procurations

AMBROIS Anne à FAGNEN Sébastien (Jusqu'à 19h03), AMIOT Florence à HULIN Bertrand, BALDACCI Nathalie à LANGLOIS Hubert, BERNARD Christian à BOUSSELMAME Nouredine, BURNOUF Elisabeth à COLLAS Hubert (A partir de 19h30), BOTTA Francis à LEGOUET David, DE BOURSETTY Olivier à MARTIN Serge, HAMEL Estelle à DUVAL Karine, LEFRANC Bertrand à HEBERT Dominique, LEMOIGNE Sophie à PERRIER Didier, SOLIER Luc à GERVAISE Thierry, TARIN Sandrine à SAGET Eddy, VARENNE Valérie à PLAINEAU Nadège (Jusqu'à 20h00), VILLETTE Gilbert à PIQUOT Jean-Louis, VIVIER Nicolas à PECORARO Yvonne.

Absents/Excusés :

AMIOT André, BROQUET Patrick, FALAIZE Marie-Hélène, FIDELIN Benoît, GOSSELIN Bernard, HUREL Karine, JOUANNEAULT Tony, LEMYRE Jean-Pierre, LESEIGNEUR Jacques.